

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 529<sup>e</sup> séance tenue le 11 avril 2011,  
à 9 heures 30, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante : Mme Hélène David; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Yves Tousignant, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Renée Béland, Mme Michèle Brochu, Mme Anne Charbonneau, Mme Sylvie Cossette, M. Manuel Crespo, M. Jérôme Del Castillo, M. Daniel Dubreuil, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, M. Yves Langelier, M. François Lespérance, M. Langis Michaud, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Michel Seymour, M. Pierre Simonet, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Laurence Descarries, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, Mme Yvonne Ellis, M. Paul-Virak Khuong, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre, M. Robert Martin, M. Marc-André Ross; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe; une représentante des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, Mme Paulette Flore Dongmo Kahou, M. Pierre Ménard-Tremblay, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Christina Cameron, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, M. Gérald Domon, Mme Aude Dufresne, M. Philippe Gauthier, M. Jacques Gresset, Mme Marie Lacroix, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Jacques Rouillard, M. Richard Silbert, Mme Nathalie Trépanier, M. Pierre Trudel, M. Luc Valiquette, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne, M. Maxime B. Rhéaume; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; un représentant des étudiants : M. Julien Nepveu-Villeneuve; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les membres désignés par le Conseil de l'Université : Mme Julie Bouchard, Mme Chantal Gamache; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme José Bourguignon, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉ : le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; les doyens : M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, Mme Louise Poirier; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Thérèse Cabana, M. Milton Campos, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis, Mme Monique Desroches, M. Louis Dumont, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Maurice Tardif, M. Jean Wilkins; une représentante du personnel enseignant : Mme Claire Deschamps; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : M. Simon Carrier, Mme Denyse Diamond.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton  
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle  
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot  
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beaudet

---

## AVIS DE DÉCÈS

### Faculté de médecine

Monsieur François Desbiens, professeur adjoint de clinique au Département de médecine familiale et médecine d'urgence de la Faculté de médecine, décédé le 17 mars 2011.

Le recteur invite les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. Desbiens.

AU-529-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/529<sup>o</sup>/825

AU-529-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Marc-André Ross présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/529<sup>o</sup>/825.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 528<sup>e</sup> séance tenue le 14 mars 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

7. Proposition de mandat au Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal
8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2011-2012
  - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
9. Prochaine séance            Le 16 mai 2011, à 9 heures 30
10. Clôture de la séance

AU-529-2

Adoption DU PROCÈS-VERBAL DE LA 528<sup>E</sup> SÉANCE

AU-529-2

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 528<sup>e</sup> séance tenue le 14 mars 2011, tel que présenté.

AU-529-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-529-3

Le secrétaire général invite le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert, à faire le suivi d'une question posée à la dernière séance par Mme Michèle Brochu concernant l'importance du budget de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (*IRIC*), relativement aux autres groupes de recherche.

M. Hubert précise que ce budget s'articule autour de certains postes de dépenses, notamment relatifs à l'animalerie transgénique qui est opérée par l'IRIC, mais dessert par ailleurs d'autres recherches à l'intérieur de l'Université, et aux plateformes de recherche. En termes d'importance des fonds provenant du CEDAR (Comité d'étude et d'administration de la recherche), les centres qui viennent après l'IRIC, à savoir, le Centre de recherches mathématiques (CRM) et le Centre de recherche en droit public (CRDP), ont

des besoins moindres en termes d'infrastructures, en raison de la nature des recherches qui y sont conduites. Leurs coûts de fonctionnement sont donc moins élevés.

En question complémentaire, Mme Brochu demande alors pourquoi les coûts pour les chercheurs sont si élevés à l'IRIC, notamment pour la plateforme de recherche. Elle suggère que les chercheurs de l'Université devraient bénéficier d'un tarif préférentiel, alors qu'en ce moment, il peut s'avérer moins coûteux pour eux d'aller à l'Université McGill.

Le vice-recteur répond qu'en principe, le tarif est le même pour tout le monde, mais que la suggestion est intéressante.

AU-529-4                    CORRESPONDANCE                    AU-529-4

Le secrétaire général dit avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-529-5                    Période D'INFORMATION                    AU-529-5

AU-529-5.1                    Rapport du recteur                    AU-529-5.1

Le recteur commence en relatant les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée, le 14 mars dernier.

Dans la poursuite des activités de réseautage entreprises par son équipe, il évoque les événements auxquels il a participé récemment, notamment le déjeuner-conférence de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain du 18 mars, alors que le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, était le conférencier invité, au lendemain de la présentation du budget du Québec. Le recteur a également pris part, le même soir, au Gala de la santé à Laval, une activité du CSS de Laval, où étaient présentes différentes personnalités, dont le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt.

Le 22 mars, il assistait au déjeuner-conférence de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain où M. Christian Paire, directeur général du CHUM, présentait le projet de ce grand centre hospitalier universitaire. Quelques jours plus tard, il prenait place à la table d'honneur avec des gens du milieu culturel lors du Grand Prix du Conseil des Arts de Montréal. Le recteur rappelle que le resserrement des liens entre le monde culturel et le monde de l'Université fait partie des créneaux qu'il souhaite développer.

Le 1<sup>er</sup> avril dernier avait lieu une rencontre maintes fois reportée, à cause des circonstances politiques récentes dans ce pays, avec le Consul général d'Égypte, M. Amin Mourad Meleik. Les rencontres des derniers mois avec des diplomates étrangers, en compagnie du vice-recteur Joseph Hubert et du vice-recteur adjoint aux relations internationales Serge Brochu, ont révélé un grand intérêt à trouver des passerelles qui pourraient être amplifiées entre leur pays et l'Université.

Le recteur souligne sa participation à la Conférence-Matin de l'Association des Diplômés de Polytechnique alors que M. Pierre Lasse, un diplômé de Polytechnique qui a fait fortune dans le domaine minier, a prononcé une causerie très inspirante pour nous, dans le contexte du démarrage prochain de la Grande campagne, sur les thèmes de *Fortune et philanthropie*.

Au chapitre des représentations, les audiences de la commission parlementaire de la santé et des services sociaux sur le projet de loi 127 visant à améliorer la gestion de la santé et des services sociaux se sont déroulées à Québec le 15 mars dernier. Le recteur faisait partie d'une délégation de la CRÉPUQ, en compagnie notamment de la vice-rectrice Hélène David à titre de présidente du MÉDU, groupe de la CRÉPUQ qui réunit les universités dotées de facultés de médecine. Des représentations y ont été faites à l'encontre d'une disposition de ce projet qui réduirait de trois à un le nombre des représentants des universités au sein des conseils d'administration des CHU, instituts et hôpitaux affiliés, ce qui s'avérerait, pour l'Université de Montréal, complètement inacceptable.

Le recteur évoque ensuite sa participation, le 17 mars, au huis clos précédant le dépôt du budget provincial, pour en prendre connaissance en même temps que les médias. Il s'est agi d'une

expérience instructive et intéressante, lors de laquelle il dit s'être surtout concentré sur les mesures affectant l'enseignement supérieur. Puisqu'il était le seul recteur présent, cela a favorisé une large diffusion médiatique de sa position, comme recteur de l'Université de Montréal.

Le 30 mars dernier, dans le cadre du Forum stratégique des grands projets de Montréal à la Chambre de commerce, il a fait une présentation sur la transformation de la gare d'Outremont en quartier résidentiel et universitaire. C'était là une occasion de présenter à la communauté d'affaires, mais aussi aux experts du domaine immobilier, notre projet et son état d'avancement.

À l'invitation des dirigeants du CHU Sainte-Justine, le recteur a également prononcé, le 6 avril, l'allocution d'introduction à la Retraite scientifique des chercheurs de ce centre hospitalier universitaire.

Il fait ensuite état des interventions de la CRÉPUQ auprès des partis en lice dans le cadre de la prochaine élection générale fédérale, qui portent principalement sur deux aspects : les frais indirects de la recherche qui, comme il le rappelle, nous handicapent particulièrement, et les infrastructures de recherche, qui sont toujours insuffisantes et pour lesquelles nous avons des besoins croissants, grâce au génie de nos chercheurs et professeurs. Il termine en observant que, malgré son optimisme naturel, les échanges intervenus dans ce contexte de même que lors de certaines rencontres moins formelles avec des représentants de partis fédéraux le laissent perplexe quant à la réceptivité de certains en ce qui concerne les besoins en matière de recherche.

Les visites des unités académiques se sont poursuivies avec la Faculté de droit, le 21 mars, et la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le 4 avril dernier.

En matière de relations de travail, le recteur fait part de la conclusion d'une entente de principe entre l'Université et le Syndicat des employés d'entretien de l'Université de Montréal (SEEUM-1186). Cette entente, qui sera en vigueur jusqu'au 31 mai 2014, comporte un respect intégral des paramètres salariaux gouvernementaux pendant sa durée et est ajustée à la nouvelle période d'exercice financier. Elle permet une bonification du régime des congés parentaux, en prévoyant une moindre indemnisation pour les cas non admissibles au RQAP, et contient la possibilité de confier en sous-traitance le travail relevant de cette unité au Centre de la biodiversité au Jardin botanique, bâtiment qui est commun avec notre partenaire, le Jardin botanique. Cela générerait certains problèmes de gouvernance que l'ouverture du syndicat, qu'il salue et remercie, permettra de simplifier.

Le recteur rappelle que, du 15 mars au 30 avril, le campus s'engage dans la plus vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne à la lutte aux changements climatiques à l'échelle du Québec, la campagne Défi climat, et invite les membres à consulter le calendrier des événements de même que l'atteinte de nos objectifs sur notre site internet.

Le 16 mars dernier avait lieu l'inauguration de la salle d'entraînement Robert-Panet-Raymond au CEPSUM, rendue possible grâce à un don substantiel de M. Panet-Raymond, membre du conseil de l'université et président du conseil du CEPSUM. Il est aussi un philanthrope qui, par sa générosité, a permis la création de cette salle d'entraînement dédiée aux athlètes du CEPSUM.

Il évoque ensuite la tenue, le 24 mars, d'une journée de formation destinée aux membres du personnel de même qu'aux bénévoles en philanthropie de l'Université de Montréal et de ses deux écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique de Montréal, avec le conférencier Frank Minton, expert américain renommé en matière de dons planifiés. Cette formation fut un franc succès.

Le recteur souligne la nomination de M. Pierre Sarrazin à titre de directeur général de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC). Il est entré en fonction le 28 mars 2011. Titulaire d'une maîtrise en mathématiques de l'UdeM, M. Sarrazin s'est illustré au sein de l'équipe des TIC de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Le recteur précise que, conformément à l'objectif qu'il s'était fixé de réserver les postes de vice-recteur adjoint aux membres du personnel académique, le nouveau directeur général ne porte pas le titre de vice-recteur adjoint.

Il annonce ensuite la nomination, par le Conseil de l'Université, de la docteure Hélène Boisjoly, professeure titulaire au département d'ophtalmologie, comme doyenne de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2011 pour un mandat qui devrait se

terminer le 31 mai 2015. C'est la première fois dans l'histoire des facultés de médecine du Québec qu'une femme occupe ce poste. Le recteur tient à remercier M. Raymond Lalande, qui a occupé le poste de doyen de la Faculté de médecine à titre intérimaire depuis le 1er décembre dernier; il salue son travail remarquable dans plusieurs situations exigeantes. L'Assemblée manifeste son approbation et applaudit.

Le recteur profite du contexte pour remercier également M. Yves Tousignant qui a, lui aussi, accepté, pour une courte période, d'être doyen intérimaire à la FEP.

Finalement, Mme Chantal Thomas a été nommée directrice du Bureau du développement et des relations avec les diplômés de l'Université de Montréal. Titulaire d'un MBA, d'un certificat en planification financière de HEC Montréal et d'une certification en philanthropie de la Fund Raising School de l'Université d'Indiana, elle est à l'emploi du Fonds de développement de l'Université de Montréal depuis 1991, où elle occupe depuis dix ans le poste de directrice de la Division des dons majeurs et planifiés. Elle est entrée en fonction le 8 avril dernier. La nomination de Mme Thomas est un autre exemple de la volonté de favoriser la progression en carrière, lorsque nous avons parmi nos salariés des gens qui ont les compétences requises.

Au chapitre des honneurs, le recteur souligne que le 29 mars dernier, le professeur René Doyon et le chercheur David Lafrenière du Département de physique de l'Université de Montréal ont reçu la prestigieuse Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale, avec M. Christian Marois, diplômé de l'UdeM et astronome à l'Institut Herzberg du Conseil national de recherches du Canada, pour leur contribution en astronomie pour la réalisation de la première photographie d'un système planétaire situé à l'extérieur de notre système solaire.

Il félicite le Dr Robert Patenaude, ambassadeur de l'IRIC et diplômé de l'Université de Montréal, qui est le gagnant du Concours Gens de cœur 2011 de Radio-Canada, ce qui lui vaut une bourse de 20 000 \$ et une autre de 1000 \$ à remettre à l'œuvre charitable de son choix. Plus de 30 ans après avoir bénéficié d'une des premières greffes de moelle osseuse au Canada, Dr Patenaude est urgentologue au centre hospitalier Honoré-Mercier à Saint-Hyacinthe. Depuis près de quatre ans, il a recueilli plus de 1,25 M\$ en dons pour l'IRIC, afin d'appuyer directement les jeunes chercheurs.

Le recteur invite ensuite les membres de la communauté intéressés à consulter, sur le site web, le document qui présente le budget de l'université. C'est un document qui explique très bien d'où on vient, quels sont nos choix et comment ils influent sur le budget. Il dit souhaiter que, dorénavant, le budget fasse l'objet, chaque année, de ce type de présentation, beaucoup plus pédagogique.

Il aborde enfin le sujet des impacts du budget du gouvernement du Québec et se dit assez satisfait de constater que le gouvernement a reconnu que les universités ont besoin d'être davantage soutenues. Il y voit un changement d'attitude par rapport aux positions ministérielles exprimées jusqu'à récemment.

Le budget reconnaît qu'il y a un manque à gagner; c'est une première bonne nouvelle... Deuxième bonne nouvelle, il offre un horizon de financement. Les doyens, régulièrement, disent: « Donnez-nous un horizon, au-delà de l'instabilité budgétaire d'une année à l'autre, afin d'établir des règles du jeu plus claires ». Ce budget nous le permet, en traçant un horizon étalé jusqu'en 2016-17.

Troisième élément, le budget reconnaît que les universités ne doivent pas être supportées seulement par les étudiants, mais aussi par l'État, les entreprises et la philanthropie. Les universités se devront de développer de nouvelles stratégies d'affaires pour que l'ensemble puisse conduire à un financement plus adéquat.

D'un côté moins positif, il remarque que la réalisation de la croissance budgétaire annoncée va s'échelonner sur plusieurs années et qu'elle est aussi tributaire du retour à l'équilibre du budget provincial. Dans les prochains mois, les prochaines années, l'impact sur nous sera donc moins grand que ce qui aurait été souhaitable. C'est vers la fin de l'horizon tracé, en 2016-17, que le plein impact positif de ce budget se fera sentir.

Au total, il y aura en 2016-17, 850 M\$ de plus pour le fonds de fonctionnement, dont une partie non négligeable est constituée des coûts de système. Le recteur rappelle que nous étions sous-indexés quant aux coûts de système. Ce budget comporte une indexation des coûts de système de l'ordre de 2

à 2,5 %. Donc, du total de 850 M\$, notre quote-part pourrait être d'environ 20 %. Il souligne cependant que les règles de distribution ne sont pas encore établies, ce qui reviendra principalement au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il y a cependant, du total de 850 M\$, une affectation d'environ 160 M\$ qui est particulièrement intéressante pour nous et qui se détaille ainsi : 60 M\$ pour l'excellence en recherche, 60 M\$ pour la saine gestion et le remboursement de la dette, et 40 M\$ d'appariements pour la philanthropie

Le gouvernement du Québec, suite à nos représentations, a accepté que les frais indirects et le soutien à la recherche doivent faire l'objet d'un effort de financement supplémentaire. Il n'entend cependant pas assumer seul la facture que le gouvernement fédéral devrait payer au niveau des frais indirects. Le budget utilise donc la qualification « soutien à la recherche ». Bien que nous puissions anticiper que toutes les universités vont convoiter ces fonds, il s'avérera important pour nous, comme université de recherche, de veiller à ce que ces sommes soient retirées de la grille de financement.

Il conviendra également de s'assurer que les sommes annoncées au titre de la saine gestion et du remboursement de la dette soient distribuées aux universités qui, dotées d'une forte activité de recherche, supportent 80 % de la dette totale des universités.

Le mécanisme prévu d'appariement philanthropique pourrait générer, pour nous, jusqu'à cinquante sous par dollar recueilli. Les universités qui comptent quinze mille étudiants et moins pourront recevoir un dollar pour chaque dollar reçu d'un donateur. Il y a donc ici un avantage pour les universités en région, mais aussi pour nos partenaires de la Grande campagne qui n'ont pas quinze mille étudiants.

Quant aux frais de scolarité, une augmentation de 325 \$ par année est prévue à compter de l'automne 2012, dont 35 % sera retourné d'emblée à Québec. À partir de 2012-13, la croissance annuelle nette des frais de scolarité pour l'UdeM devrait être de 7,5 M\$, ce qui est représenté un peu plus d'un pour cent de notre budget de fonctionnement.

En corollaire, l'aide financière aux études serait bonifiée à même la ponction de 35 % effectuée par le gouvernement, notamment par l'augmentation de l'allocation spéciale mise en place pour les étudiants recevant un prêt, mais ne pouvant pas recevoir une bourse, la bonification du programme actuel de remboursement différé et la réduction de la contribution demandée aux parents et conjoints, qui sera introduite graduellement jusqu'en 2016-17. Le recteur insiste cependant pour souligner que cette ponction de 35 % ne procure aux universités aucune somme nouvelle pour bonifier leurs propres mesures de bourses et de soutien à leurs étudiants.

Le budget comportait aussi une annonce extrêmement positive quant au financement du centre hospitalier vétérinaire (CHUV). Nos représentations lors de multiples « pèlerinages » à Québec ont permis que le ministère de l'Agriculture, et non pas celui de l'Éducation, injecte, dès l'année qui vient, 2,8 M\$ et, à partir de l'année prochaine, 3,5 M\$ dans le fond de fonctionnement du centre hospitalier vétérinaire. Cet ajustement récurrent nous évitera de devoir assumer, collectivement, le déficit d'opération du CHUV.

Le gouvernement annonce aussi la conclusion d'ententes de partenariat qui seront fondées sur des principes auxquels les universités devront adhérer. Ces principes sont conformes aux éléments de notre vision, que cette Assemblée a par ailleurs adoptés, à savoir :

- l'étudiant est au cœur de la mission de l'université;
- les revenus additionnels dont bénéficieront les universités devraient conduire à une augmentation du nombre de diplômés et à une amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche;
- le développement des universités québécoises implique leur positionnement concurrentiel sur les scènes canadienne et internationale, et
- une saine gestion se caractérise par la transparence, l'efficacité et l'efficience.

L'entente de partenariat devra présenter des cibles concrètes, assorties d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'atteinte des résultats portant sur 1) la qualité de l'enseignement et de la

recherche ainsi que sur le soutien à la réussite des étudiants, 2) le positionnement concurrentiel des établissements universitaires sur la scène canadienne et internationale, et 3) la saine gestion et la saine administration. L'établissement universitaire devra rendre publics les engagements contenus dans l'entente de partenariat, ainsi que tous les bilans produits annuellement. Le bilan annuel pourra être déposé à l'Assemblée nationale en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement universitaire* et, si le degré d'atteinte des cibles est jugé insatisfaisant par le gouvernement, l'établissement devra présenter un plan d'action précisant les mesures qu'il entend prendre pour redresser la situation. Au terme de la troisième année de mise en œuvre de l'entente de partenariat, soit à la fin de l'année 2014-2015, le gouvernement procédera à un examen approfondi des résultats atteints, par rapport aux engagements initiaux. À la suite de cet exercice, l'établissement universitaire pourrait se voir proposer un certain nombre de correctifs, voire même, subir des pénalités.

Le recteur conclut sa présentation en assurant que l'Assemblée sera plus amplement informée au fur et à mesure que les détails sur les modes de distribution des sommes prévues au budget seront précisés et invite les membres à lui adresser leurs questions.

M. Denis Monière, citant l'adage qui veut que le diable soit dans les détails, demande si d'autres mesures dans le budget du Québec, en particulier, l'augmentation de la contribution des employeurs au Régime des rentes du Québec, pourraient avoir un impact négatif sur notre performance budgétaire de cette année, étant donné que les mesures qui annoncent des revenus supplémentaires sont étalées dans le temps.

Le recteur répond à M. Monière que son souci est légitime et que certains points d'interrogation demeurent. Il donne l'exemple du traitement de l'équité salariale, dossier qui a requis beaucoup d'efforts, et pour lequel le gouvernement n'a pas identifié d'enveloppe spécifique. Sur un budget de 650 M\$, l'Université est en mesure de faire face à des variations de centaines de milliers de dollars, pas à des dizaines de millions. Il demeure cependant raisonnablement optimiste; nous sommes prêts et croyons avoir les contingences requises pour faire face à ce qui est prévisible. Il est certain que si une crise survenait, notre situation reste fragile. Une partie du travail de la direction consistera à faire les représentations requises pour s'assurer que les gains qu'on a pu faire pour les universités de recherche ne soient pas divertis vers d'autres fins.

M. Pierre Simonet, évoquant les propos du recteur quant à la bonification de l'aide aux étudiants à même la majoration des droits de scolarité par la ponction de 35 %, demande s'il s'agit bien là d'une augmentation du pourcentage actuel de prélèvement.

Le recteur confirme que depuis 2007, sur chaque 100 \$ d'augmentation, il y a 25 \$ qui est retourné, donc 25 %, au soutien des mesures d'aide financière aux étudiants. À compter de 2012, sur chaque 325 \$ d'augmentation, il y aura un retour de 35 %. C'est donc, en effet, une majoration par rapport au retour qui existe actuellement.

Mme Delphine Bouilly demande, vu la hausse de la contribution des étudiants par le biais de l'augmentation des frais de scolarité qui auront presque doublé d'ici 2017, si l'Université entend trouver des moyens pour soutenir davantage les étudiants. Puisque l'Université doit recevoir une contribution beaucoup plus importante des étudiants, Mme Bouilly évoque que ceux-ci s'attendent à une bonification substantielle du soutien aux étudiants, donc, à plus de bourses et d'emplois étudiants sur le campus.

M. Paul-Virak Khuong ajoute que les bourses fédérales constituent une partie essentielle du financement des étudiants. Malheureusement, on a récemment coupé dans les bourses d'études supérieures et les nouveaux programmes de bourses ont surtout créé de « super bourses », comme les bourses Vanier. Il demande au recteur si, au cours de ses représentations auprès du gouvernement fédéral, le soutien financier aux étudiants avait été abordé afin de s'assurer qu'il y ait davantage de bourses pour aider plus d'étudiants et non pas qu'un nombre de plus en plus limité de bourses de très grande taille.

Le recteur confirme que ces représentations ont été faites. Le « modèle québécois » étant très différent de ce qui existe dans les autres provinces, il déplore que nos demandes soient parfois accueillies par des fins de non-recevoir au motif que le soutien financier est déjà tellement supérieur au Québec qu'il n'est pas nécessaire de bonifier l'offre fédérale de bourses. Le recteur estime que ça revient à la question posée par Mme Bouilly et qu'il nous faudra évaluer le tout. En ce qui concerne l'emploi et le financement intégré,

il semble que certaines universités utilisent davantage leurs partenaires financiers pour procurer des emplois étudiants, pas nécessairement sur le campus. Les gens des entreprises y sont ouverts, mais il nous faudra travailler à articuler les mesures pour essayer de mitiger les difficultés que nous avons.

Dans le contexte de l'actuelle campagne électorale fédérale, M. Jean Portugais demande si l'Université, seule ou de concert avec la CRÉPUQ, entend inviter les candidats à se positionner sur les enjeux du refinancement des universités de façon un peu plus officielle. Il estime qu'il faut absolument que la position des grandes universités soit entendue dans le débat politique actuel et il se dit un peu interloqué de constater la position relativement passive qui semble avoir été adoptée à cet égard.

Le recteur fait premièrement remarquer que le gouvernement fédéral n'a pas de compétence constitutionnelle sur l'enseignement. Il convient donc de manœuvrer prudemment afin d'éviter les débats de partage des compétences et d'empiétement. Les autorités fédérales acceptent généralement de s'avancer seulement sur la recherche et sur certaines bourses. Qu'il suffise de rappeler la levée de boucliers qui avait suivi la création du programme de bourses du millénaire. Pourtant, ce programme n'intervenait pas dans l'enseignement, mais bien dans le soutien aux étudiants. Cela avait néanmoins suscité beaucoup de réactions, qui justifient de se montrer stratégique dans nos interventions. Deuxièmement, il y a des interventions formelles qui sont faites, notamment auprès des chefs des partis fédéraux par l'AUCC, mais elles semblent accueillies assez froidement. Le recteur rappelle avoir également fait des interventions auprès de MM. Ignatieff et Harper, mais elles ne peuvent porter que sur les frais indirects de la recherche, les infrastructures de la recherche et le soutien à certains étudiants, pour les motifs évoqués précédemment. Il observe enfin que même ces enjeux relatifs aux frais indirects de la recherche et à l'infrastructure de la recherche sont d'une importance variable selon les universités et que l'établissement d'une concertation au sein des établissements universitaires au Québec et au Canada n'est pas toujours aisé.

M. Marc-André Ross, observant qu'il manque présentement plus de 240 M\$ dans le système de financement des études et que 40 % des étudiants qui abandonnent des études de niveau universitaire le font en raison d'un motif financier, demande si le recteur est satisfait de la supposée bonification de l'aide financière qui est annoncée. Ne craint-il pas plutôt que la hausse des frais et la supposée bonification de l'aide financière soient des mesures qui, parce qu'elles vont, à terme, doubler l'endettement d'environ un tiers des bénéficiaires de l'aide aux études, viendront porter atteinte à l'avenir du Québec?

Le recteur, quoique satisfait qu'il y ait davantage d'argent consacré au soutien des étudiants, ne peut cependant affirmer que ce sera suffisant ou, même, géré de manière optimale. Il aurait souhaité que les universités et leurs associations étudiantes aient un mot à dire pour assurer l'utilisation la plus appropriée de ces sommes. Là, nous n'avons aucun contrôle. Les sommes recueillies par cette ponction de 35 % seront affectées à tout le Québec. Si nous avions pu le gérer nous-mêmes, nous aurions peut-être pu être plus ingénieux, comme c'est souvent le cas. Il faudra nous interroger là-dessus et voir comment il est possible de tirer le meilleur parti de la situation.

AU-529-5.2                      Information provenant d'autres membres de l'Assemblée                      AU-529-5.2

Aucun autre membre n'a d'information à communiquer à l'Assemblée.

AU-529-6                      PÉRIODE DE QUESTIONS                      AU-529-6

M. Michel Seymour réfère aux propos du recteur, qui indiquait que les lieux d'intervention du gouvernement fédéral dans l'éducation sont limités par le partage des pouvoirs. Bien qu'on puisse contester que la recherche universitaire soit de juridiction fédérale, il nous faut constater qu'il y a là des investissements substantiels. Les représentations du gouvernement du Québec, de la CRÉPUQ, des recteurs et des partis politiques québécois ont été à l'effet de hausser les transferts fédéraux à l'éducation supérieure. Au-delà de la FCI, des bourses et des frais indirects de la recherche, et dans le respect des compétences des provinces, le gouvernement fédéral peut ainsi contribuer au financement des universités. Ces transferts fédéraux ne sont cependant plus à la hauteur de ce qu'ils étaient en 1994-95. Alors que divers intervenants du Québec ont réclamé la remise à niveau des sommes visées par ces transferts aux provinces, la volonté de restriction budgétaire a plutôt mené à leur réduction. Faisant écho à la remarque de M. Portugais, M. Seymour demande au recteur si cela ne serait pas un lieu d'intervention approprié pour la CRÉPUQ.



Le recteur apporte une nuance; dans le cas du transfert Ottawa-Québec, l'enveloppe transférée n'est pas identifiée Éducation, Recherche, etc., elle est plutôt versée dans le fonds consolidé du Québec, qui a ensuite toute latitude quant au secteur où les sommes seront utilisées, puisque ces transferts débordent du cadre de l'éducation supérieure et touchent aussi la santé. Il souligne également que la divergence des intérêts au sein des universités du Québec elles-mêmes constitue un deuxième niveau de difficulté. Certaines auraient tout avantage à ce que l'argent transféré se retrouve entièrement dans la grille de financement, plutôt que d'être dévolu en partie au volet Recherche. Au-delà des universités Laval et McGill, nous ne sommes pas certains d'avoir beaucoup d'alliés à ce sujet à la CRÉPUQ. Mais il est clair que les transferts fédéraux-provinciaux constituent un sujet d'intérêt, même s'il faut ensuite s'assurer que les sommes qui en résultent soient distribuées correctement.

M. Seymour ajoute que le gouvernement québécois lui-même, dans ses revendications quant au transfert social canadien, distingue les sommes destinées à l'éducation supérieure.

Mme Marianne Kempeneers demande quel est le bilan des conséquences financières de la syndicalisation des employés de la recherche intervenue l'année dernière, notamment au plan de la compensation des chercheurs à l'égard du différentiel salarial dans la rémunération de leur personnel. Des chercheurs se sont en effet trouvés coincés du fait de la différence entre les salaires qui avaient été projetés pour la durée de leur subvention de recherche et ceux, plus élevés, prévus par l'entente conclue entre l'Université et le nouveau syndicat. Mme Kempeneers rappelle que lorsque la question avait été soulevée l'année dernière, le *provost* de l'époque, M. Jacques Frémont, s'était engagé, appuyé par le vice-recteur, M. Joseph Hubert, à compenser au moins pour la durée des contrats ou l'équivalent d'une année, la différence entre les taux horaires projetés et ceux imposés par la nouvelle convention.

Le recteur dit se rappeler très précisément que M. Frémont avait mentionné qu'il pourrait y avoir de l'aide pour faire le pont, au cas par cas, mais sans qu'il y ait eu d'engagement précis en termes de durée.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, confirme qu'il y a eu de l'aide quand les conventions collectives sont entrées en vigueur et que le différentiel entre ce qui était payé et le salaire de base a été versé à tous ceux qui étaient affectés. L'étape suivante qui a été entreprise est celle du positionnement des quelque 700 professionnels de recherche, eux-mêmes encadrés par environ 300 professeurs, au sein des quatre catégories d'emploi et des échelles salariales qui sont prévues à la convention. L'exercice, qui exige de rencontrer chaque responsable de recherche, se déroule bien même s'il est difficile, car il doit consister à classer des fonctions et non des personnes. À l'issue de l'exercice, si le positionnement met certaines activités de recherche en péril, on verra à accorder une aide ponctuelle. C'est le seul engagement qui est pris. La vice-rectrice conclut en déplorant que certains milieux de recherche semblent faire preuve de résistance face à cette convention collective en vigueur depuis maintenant plus d'un an, alors que certains budgets préparés récemment n'en tiennent même pas compte, ce qui ne lui semble pas acceptable.

M. Jean Portugais, se faisant le porte-parole de six professeures du Département d'histoire, mesdames Denyse Baillargeon, Michèle Dagenais, Susan Dalton, Dominique Béland, Cynthia Milton et Laurence Monnais, expose leurs inquiétudes quant aux pratiques d'embauche au sein de leur département eu égard à la représentation des femmes. Elles étaient six parmi 24 professeurs au 31 décembre dernier. Elles sont maintenant six parmi 26. Il n'y aurait eu aucune embauche de professeurs féminins dans ce département depuis 2004. Devant la situation de crise appréhendée entre deux groupes au sein de ce département, il souhaite savoir quelles sont les actions prévues afin d'assurer le respect des dispositions de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*, et plus particulièrement de son article 13 qui traite du programme d'accès à l'égalité en emploi que les organismes publics sont tenus d'adopter. Alors que cet article prévoit des mesures relatives à la consultation et à l'information du personnel et de ses représentants et qu'il ne lui semble pas y avoir eu de telles consultations jusqu'ici, M. Portugais demande quel est le bilan du programme d'accès à l'égalité en emploi, spécifiquement quant aux femmes, à l'Université de Montréal. Il demande également quand les personnels et leurs représentants seront informés et consultés sur ce dossier, conformément à la loi.

Le recteur précise que le programme d'accès à l'égalité en emploi de l'Université ne se limite pas aux femmes, mais inclut aussi divers groupes comme les minorités culturelles, les Autochtones et les

personnes en situation de handicap. Et que l'Université se classe parmi les meilleurs organismes publics au Québec au chapitre de l'accès à l'égalité en emploi, notamment quant au personnel non enseignant. Un retour sera fait avec de chiffres précis lors d'une réunion ultérieure. En ce qui concerne le corps professoral au sein du département d'histoire, il invite Mme Boisvert et M. Boismenu à prendre la parole.

Selon Mme Boisvert, il y a là un cas particulier qui semble appartenir au département d'histoire et qui dépasse la seule question d'accès à l'égalité. Elle précise qu'à titre de vice-rectrice, elle se refuse, dans ce genre de cas, à intervenir pour prendre position dans les querelles entre collègues au sein des facultés ou des départements. Un bilan de l'application du programme sera présenté et un nouveau plan sera préparé dans les prochaines années. La question d'accès à l'égalité est une question à l'égard de laquelle nous sommes sensibles et qu'on ne doit jamais perdre de vue.

M. Boismenu assure que la direction de sa Faculté est soucieuse d'avoir des représentations équilibrées parmi son corps professoral. Il y a sans doute, dans le cas soulevé, des aspects qui dépassent la question du recrutement. Le recrutement est souvent catalyseur de diverses oppositions, tensions ou orientations divergentes qui s'affrontent alors. Le département d'histoire n'est pas dépourvu de ces tensions depuis plusieurs années. Une rencontre avec le département d'histoire aura lieu et des éléments susceptibles de remettre de l'ordre seront proposés. Il faudra prendre d'autres mesures pour aider tout le monde à faire de ce département un milieu propice au travail, à la recherche à l'enseignement. Il dit croire que cela devra être l'affaire de tous et assure avoir déjà approché les gens du département et l'assemblée départementale pour leur faire part des réflexions de la direction à ce propos. Quant à l'aspect strictement « recrutement » de cette situation de malaise, il dit croire qu'il y a eu trop peu d'embauches ces derniers temps au sein de ce département pour que des conclusions puissent en être tirées.

M. Portugais intervient pour préciser que deux professeurs masculins ont été engagés depuis janvier dernier dans ce département où aucune femme n'a été embauchée depuis 2004 alors qu'il y a eu, au total, cinq ou six engagements.

M. Boismenu se dit incertain des chiffres évoqués, qu'il entend vérifier. Il affirme qu'il reviendra sur cette question.

M. Portugais demande que le doyen fasse rapport sur ce dossier particulier à la prochaine assemblée.

Un rappel au règlement est fait par Mme Anne-Marie Boisvert et le président des délibérations interrompt l'orateur pour permettre qu'il soit exposé. Mme Boisvert fait valoir qu'il n'est pas du ressort de cette assemblée de discuter de l'embauche d'une personne en particulier, d'autant plus que, fort récemment, cette instance avait décidé de recentrer ses travaux sur les grandes orientations de l'université.

M. Jean Portugais en appelle, à son tour, au règlement, et le président l'invite à préciser. La question d'accessibilité à l'emploi est une orientation fondamentale de l'université et non une situation particulière.

M. Pierre Simonet formule une objection, soulevant qu'il y a ici confusion de l'intérêt général avec l'intérêt particulier.

Le président des délibérations souhaite entendre la question de M. Portugais afin de décider si elle portait sur un sujet particulier ou sur un sujet général.

M. Portugais demande au doyen de la FAS, M. Boismenu, de faire rapport sur la situation qu'il a accepté de commenter. En second lieu, il demande qu'on fasse rapport sur l'autre sujet qu'il a soulevé, à savoir, à quel moment l'information et la consultation prévues à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*, et plus particulièrement à l'article 13.6, prendront-elles place? Il remarque que cette obligation légale va bien au-delà des conventions collectives et que les groupes doivent être informés et consultés.

Le président des délibérations invite M. Boismenu à répondre à la partie de la question qui lui est adressée. M. Boismenu indique qu'il n'entend pas traiter, au sein de cette assemblée, d'un dossier en particulier. Autrement, on utilise une situation particulière pour en tirer un cas de figure pour faire de la

généralisation. Il souligne avoir témoigné de l'intérêt que son équipe de direction a porté à cette question et du sérieux qui a été accordé au traitement de cette situation dans un passé récent. Nous le ferons généralement dans le futur. C'est tout ce qu'il a à dire sur cette question.

Le président remercie M. Boismenu pour sa réponse et invite Mme Boisvert à intervenir quant au second aspect. La vice-rectrice assure que les consultations requises ont eu lieu. La consultation peut prendre diverses formes, notamment celle des comités sur l'accès à l'égalité. Il nous fera plaisir, dans une prochaine consultation, de faire un bilan de notre situation institutionnelle en matière d'accès à l'égalité.

M. Jean-Guy Sylvestre demande à la vice-rectrice aux affaires académiques si elle est en mesure de donner plus de précisions sur les prévisions de la clientèle scolaire au campus Laval et sur son inauguration.

Mme Hélène David confirme, ainsi qu'elle en avait fait état à la dernière séance, que les admissions vont bon train et que nous devrions atteindre nos objectifs de clientèles, notamment, en sciences sociales et en sciences infirmières, avec une centaine de nouveaux étudiants chacun. L'inauguration pourrait avoir lieu au cours du mois de septembre et sa préparation est en cours avec le cabinet du recteur et Mme Mireille Mathieu. L'immeuble nous sera livré d'ici un mois. Il faudra ensuite l'aménager afin qu'il soit fonctionnel en août, car les étudiants arriveront en septembre. Elle conclut en assurant que tous les intervenants sont très actifs dans l'enchaînement des diverses étapes et que les choses se déroulent bien.

M. Marc-André Ross revient sur le sujet de la campagne électorale fédérale et demande quelle est la position du recteur quant à la proposition du Parti libéral du Canada au sujet du passeport canadien d'apprentissage, mesure qui pourrait procurer aux étudiants une assistance de 4000 \$ à 6000 \$ pendant leur parcours universitaire. Il demande si nous avons démontré une certaine ouverture face à cette proposition.

En guise d'introduction, le recteur rappelle qu'il est toujours réceptif lorsqu'il est question de rendre disponibles des sommes supplémentaires pour l'éducation supérieure et les étudiants. A priori, il estime qu'il s'agit d'une bonne idée dont il croit qu'elle a été influencée par nos représentations auprès de M. Ignatieff. Il se dit aussi agréablement surpris qu'il n'y ait pas eu de réaction négative, ni du côté du Québec, ni des autres partis. Il estime que l'idée de réaliser un « montage financier » auquel contribueraient diverses sources, les gouvernements du Québec et du Canada, les étudiants et les entreprises, est prometteuse.

Mme Renée Béland revient sur une intervention précédente au sujet des salaires des professionnels de recherche pour préciser que les demandes de subvention s'étalent sur trois, quatre ou même, dans certains cas, cinq ans et que le différentiel entre les salaires projetés et ceux qui devront effectivement être versés ne disparaîtra pas pendant la durée de la subvention. Conséquemment, elle s'interroge sur le caractère approprié de mesures palliatives prévues pour un an ou pour six mois.

Le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert, indique que la direction est pleinement consciente de cet état de fait et qu'il faudra vraiment faire l'analyse de l'ensemble de la situation avant de conclure. Il insiste qu'il est d'abord et avant tout nécessaire de compléter le positionnement le plus rapidement possible et il invite l'ensemble des chercheurs à collaborer.

Mme Béland souligne que l'opération est longue et que, pendant ce temps, des chercheurs payent de leur poche les différences de salaire, ce qui est inquiétant.

La vice-rectrice Anne-Marie Boisvert se dit étonnée de cette affirmation, puisque les nouveaux taux de salaire dont on parle ici ne seront pas payés tant que le positionnement ne sera pas terminé. Dès que la rétroactivité qui devra être versée sera dégazée, il y aura évaluation de l'impact sur les milieux de recherche

En l'absence d'autres questions de l'Assemblée, le président convie les membres à la considération du point suivant à l'ordre du jour.

Le président des délibérations invite M. Jean Portugais à présenter la proposition qu'il a soumise.

M. Portugais indique que sa proposition vise à amorcer une réflexion un peu plus systématique sur les démarches commerciales au sein de l'Université, notamment la sollicitation par courriel auprès des membres et l'utilisation des locaux à des fins autres que celles visées par la recherche et l'enseignement. La sollicitation commerciale s'accroît et va s'accroître si rien n'est fait pour préserver nos lieux, physiques et virtuels, de ces intrusions abusives qui vont à l'encontre de notre mission. Il propose donc qu'on puisse collectivement se pencher sur un cadre plus large qui aille au-delà des politiques et des textes réglementaires déjà existants, qui visent des aspects particuliers. Il s'agit donc d'une opération de mise à jour qui permettra de faire un état de la question, dans le respect de la liberté d'expression. Il lui apparaît souhaitable que l'Assemblée puisse mandater un comité à cette fin, bien qu'il ne soit pas certain lequel est le plus apte à s'acquitter de ce mandat. Puisqu'il semble que le Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal avait déjà entamé une réflexion à ce sujet, M. Portugais, appuyé par Mme Béland, a suggéré que l'Assemblée universitaire mandate ce comité afin de produire des recommandations et un rapport circonstancié au sujet de la révision requise du cadre réglementaire et des politiques applicables. Il souhaite que l'assemblée soit saisie du rapport d'ici l'automne prochain de manière à ce qu'un vote sur cette question avec un nouveau cadre réglementaire puisse avoir lieu avant Noël.

La vice-rectrice aux affaires académiques, Mme Hélène David, s'inquiète de la référence qui a été faite précédemment par M. Portugais au sondage commandé par la CRÉPUQ et réalisé par la firme Léger Marketing. Elle souhaite répéter que ce sondage a été proposé par un sous-comité de la CRÉPUQ en 2008. C'était une étude visant à dégager et actualiser les pratiques et les besoins technologiques des enseignants et des étudiants. À cet égard, onze étudiants ont accepté de participer à cette étude et ont activement collaboré à l'établissement du questionnaire. Cette étude a été initiée par deux chercheurs, de l'UQAM et de Concordia. Elle a été approuvée à nouveau par la CRÉPUQ en 2008-2009 et en 2009-2010, acceptée par le comité des affaires académiques et financée par chaque institution participante. Les chercheurs ont obtenu un certificat d'éthique de l'Université Concordia et la gestion des listes d'adresses de courriel a été acceptée par le sous-comité des registraires. Cette étude *panquébécoise* sur le taux de pénétration et d'utilisation des TIC dans la pédagogie a été planifiée par tous les partenaires universitaires qui ont collaboré à son élaboration. La réalisation en a été confiée à la firme Léger Marketing par la CRÉPUQ en raison de sa réputation et de son expertise acquise avec les établissements universitaires. La recherche a eu lieu entre le 25 mars et le 8 avril, le taux de réponse s'est avéré fort intéressant; les résultats vont arriver en mai 2011 et devraient s'avérer extrêmement utiles pour les universités. Elle dit souhaiter que le rappel de ces précisions vienne remettre en perspective le recours à des maisons de sondages privées qui est évoqué dans la proposition.

M. Pierre Moreau préside le Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal qui a commencé ses travaux en janvier dernier et prévoit remettre un rapport vers la fin de l'automne 2011. Il dit éprouver quelque difficulté à voir comment l'ensemble des sujets évoqués dans la proposition s'insère dans le mandat du comité, notamment les questions relatives à l'utilisation des locaux et aux activités de vente et de distribution. Il insiste cependant, si l'Assemblée devait malgré tout souhaiter ajouter ce mandat aux attributions du comité, sur le caractère irréaliste de l'échéancier proposé. Le maintien de l'échéance en septembre prochain mettrait également en péril la démarche du comité à l'égard de son mandat original.

Le recteur exprime ses doutes quant à la possibilité de trancher entre les utilisations permises et prohibées sur la base que les locaux doivent être réservés à l'enseignement et à la recherche. Un grand nombre d'activités souhaitables, au plan de la philanthropie ou des liens avec nos partenaires socio-économiques, se situent en dehors de ce cadre strict. Il lui semble de plus incertain que certains aspects du mandat puissent être efficacement confiés à un comité qui traite d'abord et avant tout de pratiques et de politiques institutionnelles en matière de communication et d'information.

M. Portugais précise qu'il ne souhaite justement pas que le débat soit entrepris ici et maintenant, mais plutôt que le comité soit mandaté pour mener la réflexion afin de préparer le terrain pour une discussion éclairée sur le fond.

Le recteur affirme qu'il lui semble fondamental, avant de mandater des gens, de se demander si l'essence même du mandat est pertinente et utile. La séance d'aujourd'hui en est un exemple, alors que la tenue d'une séance intensive s'est avérée impossible, parce que les rapports statutaires n'étaient pas prêts, les professeurs et les gens qui y travaillent n'ayant pas eu le temps de les finir. Avant de mandater un comité dont le périmètre d'action n'est peut-être pas nécessairement ce qui est visé par la proposition, il convient de se demander s'il est pertinent de se poser ces questions-là. Il conclut en observant que l'encadrement actuel lui apparaît suffisant et qu'il ne semble pas y avoir de dérapage qui justifierait d'investir des énergies là-dessus actuellement, d'autant plus que l'Université devra identifier et générer de nouvelles activités afin d'accroître ses revenus.

Mme Béland déplore que les politiques et règlements actuels ne puissent suffire à empêcher que d'autres universités, Laval ou Concordia, par exemple, viennent recruter nos étudiants dans nos locaux et avec nos ressources, ce qu'elle affirme vivre en ce moment dans son département.

Le recteur maintient que l'érection de barrières étanches serait contreproductive et conduirait à des situations déraisonnables. Est-ce que le courriel en provenance de l'Université Laval devrait automatiquement être considéré comme du pourriel et bloqué en conséquence? Qu'arriverait-il alors d'un courriel de l'Université Laval contenant une invitation à un colloque? Il conclut que c'est inapplicable et qu'il convient de rester dans le cadre du bon sens.

M. Boismenu demande le vote. Cette proposition étant secondée, l'Assemblée passe au vote. Ne recueillant pas la majorité des deux tiers requise, la proposition de vote immédiat est défaite.

M. Mathieu Lepitre propose un amendement à l'effet de biffer, dans le texte, les mots « à l'égard de l'utilisation des locaux » et « notamment » par courriel, pour circonscrire la proposition à l'utilisation commerciale du courriel et assurer que le mandat conféré soit du ressort du Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal. Cette proposition étant appuyée, le président des délibérations donne lecture du texte amendé et invite les membres qui le souhaitent à intervenir sur l'amendement.

M. Langis Michaud estime que l'amendement réduirait indûment la portée du mandat et propose un sous-amendement afin d'éliminer les mots « par courriel » dans la phrase « à l'égard de la vente, de la distribution et de la sollicitation par courriel ». Ce sous-amendement est appuyé et fera maintenant l'objet des discussions.

M. Lepitre intervient à l'encontre de ce sous-amendement en précisant que l'intention de son amendement était justement de circonscrire au courriel parce que c'est le seul sujet qui s'insère dans le mandat du comité. Un mandat beaucoup plus large risquerait de ne pas conduire à des résultats utiles pour l'assemblée.

M. Boismenu déclare que la pertinence du sujet, tant de la proposition principale que de ses divers amendements, lui échappe et qu'il semble que l'Assemblée ne soit plus trop certaine de l'objet qui est visé. Il estime qu'il serait bien plus approprié que l'Assemblée reçoive davantage d'information sur les politiques de sécurité concernant le courriel à l'Université de Montréal. On constaterait alors qu'il n'est pas si facile de passer les barrières de sécurité. Se fondant sur son expérience de doyen, qui doit régulièrement demander des autorisations ponctuelles pour recourir à la liste de diffusion adressée aux professeurs de sa propre faculté, il ne fait pas de doute pour lui qu'une politique sérieuse existe déjà.

Le recteur souligne les difficultés techniques du filtrage pour une organisation qui compte plus de 60 000 personnes disposant d'une adresse de courriel et d'un accès au réseau et le danger de créer des insatisfactions graves chez certains pour satisfaire les autres. À titre d'exemple, il rappelle des discussions intervenues avec des chercheurs qui avaient besoin d'accéder à des sites de pornographie pour faire de la recherche et qui en étaient empêchés par les mesures de sécurité.

Le président des délibérations, constatant l'absence de nouvelles interventions sur le sous-amendement, reçoit une demande de vote appuyée. L'Assemblée s'étant exprimée, la proposition de sous-amendement est défaite et la discussion sur l'amendement de la proposition principale reprend.

M. Jean Portugais intervient en faveur de la proposition d'amendement, qui lui apparaît raisonnable pour deux raisons. Il y avait deux aspects de préoccupation dans sa proposition principale : l'utilisation des locaux et des ressources physiques et l'usage du courriel. D'où la difficulté d'identifier le comité à qui un mandat aussi vaste devrait être confié, difficulté qui a d'ailleurs fait l'objet de discussion avec le secrétaire général qui a lui-même suggéré ce comité. Il s'avère cependant, après analyse, notamment, des interventions des membres du comité, que l'aspect des locaux s'éloigne un peu trop de leur mandat. Il accepte volontiers qu'on reporte à plus tard le débat sur l'utilisation des locaux. Quant à l'aspect concernant l'usage du courriel, il lui semble important de se doter de politiques claires, au-delà des quelques éléments déjà existants et qui ont été répertoriés récemment par le secrétaire général à notre demande. Malgré ce que le recteur disait tout à l'heure, il est possible de réglementer sans que cela ait pour effet d'empêcher l'Université d'exercer sa mission. S'il doit y avoir, de la part de l'Université, des sollicitations auprès de certains groupes pour financer les activités universitaires, cela pourrait être débattu, mais selon lui, ça fait partie de la mission de l'université et ne serait donc pas automatiquement exclu par une nouvelle réglementation. Ce qui était visé par la proposition ce sont les sollicitations clairement extérieures, comme celle du Groupe Investors, qui a déjà été dénoncée.

M. Monière appuie aussi cet amendement parce qu'il ne s'agit pas ici d'adopter une politique. Il s'agit de réfléchir à la situation et de voir si l'encadrement pourrait être amélioré. Qu'un comité aborde la question, c'est sain dans une institution comme la nôtre. Puisqu'il existe déjà un comité qui travaille sur l'information et les communications, ce sujet est dans son mandat. Si le comité se sent surchargé, il devra trouver des moyens pour être plus efficace.

M. Michel Carrier demande dans quelle mesure le sujet qui est discuté n'est pas déjà inclus dans le mandat du comité.

Pour M. Pierre Moreau, président du comité, la réponse est oui et non. Si la question de l'utilisation des locaux se situe clairement à l'extérieur du mandat du comité, il en va autrement pour l'aspect relatif à la circulation de l'information. L'amendement permet de circonscrire et de rejoindre davantage les activités du comité, qui se penche justement sur ces sujets-là.

En l'absence d'autres interventions sur l'amendement et le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement est adoptée.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, rappelant que nos instances ont 86 comités, dit douter de l'intérêt, dans un contexte de rareté des ressources, de faire travailler des gens à l'élaboration d'une politique quand on a déjà une politique de sécurité. Ça fait trois fois qu'on entend parler d'une annonce du Groupe Investors. Les faits sont pourtant assez simples et toutes les politiques du monde n'y auraient pas changé grand-chose : un professeur a trafiqué le système pour favoriser un de ses proches. L'intrusion n'est donc pas venue de l'extérieur. Des mesures disciplinaires auraient pu être prises, mais il a été estimé que cela n'en valait pas la peine, compte tenu de la lourdeur de notre processus disciplinaire.

M. Gilles Lavigne s'interroge sur les difficultés d'application d'une éventuelle politique, compte tenu de la diversité des communications légitimes qui peuvent intervenir dans le cadre des activités universitaires et de la mission institutionnelle.

En l'absence d'autres interventions, le vote est demandé. L'Assemblée s'étant exprimée, la proposition qui suit, telle qu'amendée, est adoptée à la majorité des voix.

- ATTENDU que l'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; (Article 20.01 a, Statuts, p.12)
- ATTENDU que l'objet de l'université est l'enseignement supérieur et la recherche; (Article 3, Charte, p.2)
- ATTENDU que l'Université peut faire tous actes compatibles avec son objet;(Article 4, Charte, p.3)
- ATTENDU que l'Assemblée universitaire adresse au conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'université, et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'université; (Article 20b, Charte, p.9)
- ATTENDU que l'Assemblée universitaire fait aux autres corps universitaires toutes recommandations concernant l'université; (Article 20.01 c, Statuts, p.12)
- ATTENDU qu'au cours des derniers mois l'assemblée universitaire a été saisie de divers événements concernant l'application de ses politiques en matière d'utilisation de ses locaux, de sollicitation commerciale et de sondages effectués par courriel;
- ATTENDU que la Politique de sécurité informatique et d'utilisation des ressources informatiques de l'Université de Montréal (numéro 40.28 du Recueil officiel) stipule que :
- « L'utilisation des ressources informatiques doit être essentiellement dédiée à la réalisation de la mission de l'Université. Ainsi, ces ressources informatiques ne doivent pas être utilisées par l'utilisateur pour un usage personnel, pour des activités commerciales, de publicité ou de sollicitation. »
- ATTENDU qu'à l'instar de l'Université Laval, notre université a intérêt à se doter d'une politique et de règlements explicites relativement à l'utilisation de ses locaux, à la vente, à la distribution et à la sollicitation auprès des membres de la communauté.

Sur proposition, dument faite et appuyée,

*l'Assemblée universitaire mandate son Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal pour qu'il produise des recommandations et un rapport circonstancié à l'Assemblée universitaire au sujet des révisions requises au cadre réglementaire et aux politiques applicables à l'égard de la vente, la distribution et la sollicitation, par le courriel, à des fins non reliées aux objets et à la mission de l'Université de Montréal, et en particulier au sujet de la sollicitation par sondages ou de la sollicitation commerciale;*

le rapport du Comité doit être produit avant la séance de septembre 2011 et faire l'objet d'une discussion et d'un vote au plus tard à la séance de l'Assemblée universitaire du mois de décembre 2011.

AU-529-8

CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2011-2012  
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour  
A-21/529<sup>e</sup>/827

AU-529-8

Le président des délibérations réfère les membres au document qui leur a été transmis et dont l'adoption est proposée en séance.

Le recteur estime que, bien qu'il soit sain de planifier à l'avance, nos activités gagneraient à bénéficier d'une plus grande flexibilité. Il donne l'exemple d'une réunion de l'AUCC à laquelle il ne

peut prendre part aujourd'hui, vu la décision prise par cette Assemblée sur son calendrier il y a près de deux ans... Il dit croire que sa présence à l'AUCC aujourd'hui aurait été utile. Cette réunion a été fixée il y a deux mois; aurait-il été problématique de saisir le Comité de l'ordre du jour, il y a deux mois, de la possibilité de changer la date de la présente séance? Il adresse la question à l'Assemblée pour réflexion.

M. Denis Monière, citant le professeur Maurice Duverger, fait remarquer que « gouverner c'est prévoir ». Pour les professeurs, il faut prévoir parce qu'il y a des décisions à prendre, longtemps d'avance. Par exemple, de ne pas assister à un colloque parce qu'une assemblée universitaire est déjà prévue à cette date. Il est donc très utile de connaître à l'avance les dates de réunion de l'Assemblée universitaire afin de programmer les autres activités. Évidemment, il convient que cela peut causer des contraintes importantes au recteur; il y a cependant aussi dans cette institution une rectrice suppléante qui pourrait le remplacer dans un cas comme celui évoqué.

M. Lepitre observe que l'ordre du jour contient toujours, au point *Affaires soumises pour étude*, une rubrique relative à la prochaine séance. Ne serait-il pas possible, lorsque des circonstances particulières se présentent, de discuter alors des possibilités de déplacer la prochaine séance?

M. Marc-André Ross dit se réjouir des modifications apportées dans la proposition de calendrier, particulièrement du devancement de la séance de mai, à laquelle les étudiants étaient traditionnellement empêchés d'assister vu la relève dans leur représentation. Il se pose cependant la question de la pertinence d'une séance intensive au mois de mai et non au mois d'avril, en raison des suivis qu'une telle séance génère et qui seront alors reportés en septembre.

Le président des délibérations précise que le Comité de l'ordre du jour, confronté à l'incertitude quant à la disponibilité des rapports des comités, a estimé plus prudent de ne pas répéter ce qui se produit cette année et de reporter la séance intensive afin d'assurer que les rapports des comités soient disponibles.

M. Ross demande si cela n'est pas une situation exceptionnelle, cette année.

Le recteur se dit convaincu que non et se rappelle avoir peiné pour recueillir les rapports des comités dans le passé aussi. Il lui semble plus raisonnable et prudent d'accorder ces semaines de travail supplémentaires aux comités afin de leur permettre de préparer leur rapport en vue de la séance de mai.

Le vote n'étant pas demandé, le calendrier des séances de l'assemblée universitaire 2011-2012 est adopté.

AU-529-9	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	AU-529-9
----------	-------------------------	----------

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 mai 2011, à 9 heures 30.

AU-529-10	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	AU-529-10
-----------	-----------------------------	-----------

La séance est levée à 12 heures.

Adopté tel que présenté le 16 mai 2011 – Délibération AU-530-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot